

**Philippe Bordieu Formation**

**Catalogue 2024**

# **PHILIPPE BORDIEU FORMATION**



**La formation  
à taille humaine !**



## Philippe Bordieu Formation

La Formation à taille humaine !

### Présentation de l'OF

SAS Philippe Bordieu Formation, Société au capital de 1000 euros.

La SASU PHILIPPE BORDIEU FORMATION est régulièrement enregistrée comme organisme de formation (OF) sous le numéro 76.31.08801.31 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat), et à l'URSSAF sous le numéro de SIRET 831.196.035.00024, code APE 8559A (formation continue d'adultes). Le siège social de l'activité est situé 14, Rue de la République 31190 Auterive.

### Références du formateur

Cf. <https://philippe-bordieu-formation.fr/>

### Enregistrement DPC

La SASU Philippe Bordieu Formation est enregistrée auprès de l'Agence Nationale du DPC sous le numéro 8371 et habilitée à ce titre à dispenser des actions de DPC aux professionnels infirmiers et aux aides-soignant.e.s.



### Certification QUALIOPi obtenue en 2020.



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

### Déclaration CNIL / RGPD

Les données personnelles recueillies pour les besoins de la formation font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative, logistique et pédagogique des inscriptions et du suivi des stagiaires déclaré à la CNIL sous le N°2041117 et enregistré le 03 Mars 2017. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 06 Janvier 1978 modifiée, les stagiaires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Ils peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

Le traitement des données par le progiciel de la société répond par ailleurs aux exigences du RGPD.

### Égalité réelle entre les femmes et les hommes

La SASU PHILIPPE BORDIEU FORMATION justifie de sa conformité aux obligations de l'Article D.6112-1 créé par le Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 – art. (V) pris en application de la Loi du 04 Août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui précise : « *Toute personne concourant à la formation professionnelle tout au long de la vie est formée aux règles relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et contribue, dans l'exercice de son activité, à favoriser cette égalité.* ».

### Formation et Handicap

Pour tout renseignement, consulter la page dédiée de notre site :

Cf. <https://philippe-bordieu-formation.fr/>

### Contact et réclamations

14, Rue de la République  
31190 Auterive  
06.82.69.65.13

[contact@philippe-bordieu-formation.fr](mailto:contact@philippe-bordieu-formation.fr)

DOSSIER DE SOINS & TRANSMISSIONS CIBLÉES .....	4
INFORMATIQUE : INITIATION AU TRAITEMENT DE TEXTE ....	5
COMPRENDRE, EVALUER ET PRENDRE EN CHARGE LA DOULEUR .....	6
ACCOMPAGNER LA SOUFFRANCE PSYCHOLOGIQUE.....	7
PAR LA RELATION D'AIDE .....	7
ACCOMPAGNER LA FIN DE VIE .....	8
PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR PAR LES HUILES ESSENTIELLES .....	9
ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT ET LA FIN DE VIE PAR LES HUILES ESSENTIELLES.....	10
AROMATHÉRAPIE (NIVEAU 3) : TERNAIRE AROMATIQUE, CONSULTATION, ET DÉMARCHE QUALITÉ .....	11
LA NOMENCLATURE GÉNÉRALE DES ACTES PROFESSIONNELS (NGAP) DES INFIRMIERS .....	12
LA NOMENCLATURE GÉNÉRALE DES ACTES PROFESSIONNELS INFIRMIERS (NIVEAU 2 – PERFECTIONNEMENT) .....	13
LE BILAN DE SOINS INFIRMIERS (BSI) .....	14
SENSIBILISATION LA DÉMARCHE EN ETP .....	15
ATTESTATION DE FORMATION AUX 40 HEURES EN ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP).....	16
ADOPTER LES COMPORTEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ : APPLICATION À L'OBÉSITÉ .....	17
PENSER LA PRISE EN CHARGE DES PLAIES :.....	18
10 CAS POUR LA CICA .....	18
PRENDRE SOIN DES PATIENTS ATTEINTS D'UNE DÉMENCE DE TYPE ALZHEIMER .....	19
PARCOURS DE SOINS ET SUIVI POST-HOSPITALISATION DES PATIENTS BPCO OU INSUFFISANTS CARDIQUES.....	20
REPÉRAGE DE LA MALTRAITEMENT ET DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (AVEC L'ANFIIDE) .....	21
TUTORAT : ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS SUR LEUR TERRAIN DE STAGE (AVEC L'ANFIIDE).....	22

**Public : Soignants**

**Durée : 2 ou 3 jours (en 2+1)**

**Pré-Requis : Aucun**

### Compétences visées

- Avoir un langage commun et précis pour tous les professionnels,
- Faciliter le travail en équipe pluridisciplinaire,
- Organiser des transmissions narratives, gagner en temps et en efficacité,
- Permettre d'évaluer et de réajuster les actions selon les résultats obtenus.

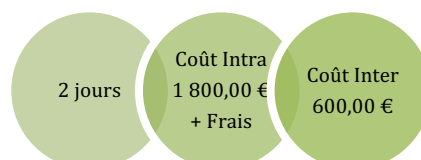
### Nota

Cette formation n'entend pas former les stagiaires à leur outil informatique. Pour autant, il peut être envisagé un travail sur ce logiciel à la suite des apports théoriques (donc jamais le premier jour), éventuellement en présence du référent informatique de l'établissement. L'objectif est double :

- que les stagiaires entendent les limites de la programmation de l'interface informatique, et que l'informaticien entende en retour les besoins des stagiaires au regard de leurs obligations réglementaires et de leurs pratiques au quotidien ;
- analyser et corriger les écrits déjà enregistrés dans le logiciel afin d'en améliorer la qualité, dans un esprit de non-jugement mais avec l'ambition d'une co-construction bienveillante.



**Bon à savoir ! La traçabilité de l'ensemble des actes de soin est une obligation légale et réglementaire depuis la Loi du 04 Mars 2002**



**Public :** Toute personne en situation de devoir produire des écrits au format numérique

**Durée :** 2 jours (14 heures)

**Pré-requis :** Disposer d'un ordinateur personnel portable / d'un poste fixe (dans un établissement) équipé d'un logiciel de traitement de texte (Microsoft™ Word™, Open Office, ou Libre Office) qu'il faudra apporter le jour de la formation. Ne pas oublier de prendre également le cordon d'alimentation.

### Compétences visées

- Sensibiliser les stagiaires aux principes d'un traitement de texte de type WYSIWYG (« tel écran, tel écrit ») ;
- Permettre aux stagiaires de pratiquer le traitement de texte à partir des fonctions les plus simples de mise en page du logiciel ;
- Connaître et utiliser les principales fonctions applicables aux polices, aux paragraphes, aux pages, et aux tableaux.



**Bon à savoir ! La maîtrise d'un logiciel de Traitement de Texte augmente l'opérationnalité et l'employabilité**

2 jours

Coût Intra  
1 800,00 €  
+ Frais

Coût Inter  
600,00 €

# Comprendre, Évaluer et Prendre en Charge la Douleur

6

**Public : Soignants**

**Durée : 2 jours**

**Pré-requis : Aucun**

## Compétences visées

- Connaître les différentes composantes d'une douleur, les mécanismes physiologiques nociceptifs, et les différents contrôles inhibiteurs de la douleur
- Être capable d'appréhender la douleur en la considérant comme un phénomène individuel subjectif vécu par le patient
- Savoir mettre en œuvre et formaliser l'évaluation la douleur dans toutes ses composantes
- Savoir prévenir les douleurs liées aux actes de soins
- Connaître les différents antalgiques et co-antalgiques, leurs indications, posologie, interactions et surveillance selon les niveaux de douleurs
- Savoir repérer les effets secondaires des antalgiques par des indicateurs cliniques (échelles de sédation, indicateurs biologiques, observation clinique)
- Mettre en œuvre la traçabilité du suivi du patient douloureux et des évaluations cliniques dans les fiches adaptées d'un dossier dédié
- Mettre en œuvre une prise en charge coordonnée efficace au sein d'une équipe pluridisciplinaire et transmettre toute modification dans l'état clinique du patient douloureux au prescripteur
- Connaître les stratégies non médicamenteuses de prise en charge de la douleur : méthodes médicales non pharmacologiques, méthodes dites « alternatives et complémentaires »,...
- Savoir comment éduquer le patient douloureux en termes de risques liés à l'automédication, de respect des prescriptions, de surveillance des effets secondaires, d'auto-évaluation



**Bon à savoir ! La douleur ne se traite pas qu'avec des médicaments : la formation propose un atelier de « Relaxation – Visualisation »**

2 jours

Coût Intra  
1 800,00 €  
+ Frais

Coût Inter  
600,00 €

# Accompagner la Souffrance Psychologique par la Relation d' Aide

**Public : Soignants**  
**Durée : 2 jours (14 heures)**  
**Pré-requis : Aucun**

## Compétences visées

- Connaître et maîtriser les principes de la communication.
- Connaître et maîtriser les principes de l'Approche Centrée sur la Personne (ACP) selon Carl Rogers.
- Identifier la dimension thérapeutique ou non de notre communication (Attitudes de Porter).
- Identifier les étapes du deuil, afin d'adapter son discours et sa posture professionnelle.
- Maîtriser les techniques de reformulation.
- Être capable de mener un Entretien de Soutien Psychologique



**Bon à savoir ! La relation aux patients est l'un des 4 axes obligatoires de la Certification Périodique**

2 jours

Coût Intra  
1 800,00 €  
+ Frais

Coût Inter  
600,00 €

**Public : Tous soignants / toutes personnes en situation d'accompagner des personnes en fin de vie**

**Durée : 3 jours idéalement (dont 1 jr. à distance)**

**Pré-requis : Aucun**

## **Compétences visées**

- Identifier et prendre en charge les principaux symptômes de fin de vie en mobilisant toutes les approches à disposition
- Comprendre plus spécifiquement les mécanismes de la douleur et les possibilités de sa prise en charge
- Prendre en compte les difficultés psychiques de la personne en fin de vie et de son entourage afin de créer les conditions d'une relation de soutien plus adaptée
- Optimiser la collaboration entre la famille et l'équipe pluridisciplinaire



**Bon à savoir ! En écho à la Loi sur la Fin de Vie, cette formation fait la part belle à la réflexivité, ou comment adopter la bonne posture en situation de soins palliatifs**

3 jours

Coût Intra  
2 700,00 €  
+ Frais

Coût Inter  
900,00 €



# Prise en Charge de la Douleur par les Huiles Essentielles

**Public : Soignants**

**Durée : 2 jours (14 heures)**

**Pré-Requis : Aucun**

## Compétences visées

- Acquérir et mettre en oeuvre le corpus des connaissances fondamentales autorisant une pratique sécurisée des huiles essentielles au quotidien : indications et contre-indications, toxicités et précautions d'emploi, principe de substitution, principes des synergies.
- Comprendre les règles d'utilisation des huiles essentielles par la voie transcutanée : mode d'action en fonction de la dilution, choix de l'huile végétale support, lien avec le Gate-Contrôle.
- Être capable de choisir et d'argumenter le choix d'une ou plusieurs huiles essentielles pour préparer et utiliser de manière sécurisée une synergie au regard d'une indication simple.
- Maîtriser les calculs de doses permettant de réaliser le mélange des huiles essentielles à la dilution choisie.
- Identifier les principales huiles essentielles utilisables pour gérer la douleur dans les différentes dimensions accessibles à l'aromathérapie (nociception, neuropathie, inflammation, stress).
- Être capable de se projeter dans une pratique professionnelle alliant qualité des soins et sécurité des patients.



**Bon à savoir ! Formation animée par l'auteur de  
« L'Arômâthérapie dans la pratique soignante »,  
co-concepteur de l'application ASC  
(Aroma Synergie Checker)**

2 jours

Coût Intra  
1 800,00 €  
+ Frais

Coût Inter  
600,00 €

# Accompagner le Vieillissement et la Fin de Vie par les Huiles Essentielles

10

**Public : Personnel soignant**

**Durée : 2 jours (14 heures)**

**Pré-requis : Avoir déjà suivi la formation « Prise en charge de la Douleur par l'Aromathérapie »**

## Compétences visées

- Envisager la pratique actuelle de l'aromathérapie dans la structure
- Consolider les apports théoriques liés aux fondamentaux de l'aromathérapie
- Repérer les principaux problèmes de santé rencontrés auprès des personnes âgées et aborder leur gestion par l'aromathérapie en complément du rôle soignant traditionnel



**Bon à savoir ! Nombreuses applications possibles en EHPAD : troubles de l'humeur, troubles digestifs, troubles circulatoires, soins de la peau et cicatrisation, prévention et traitement des épidémies hivernales, ...**

2 jours

Coût Intra  
1 800,00 €  
+ Frais

Coût Inter  
600,00 €

# Aromathérapie (Niveau 3) : Ternaire aromatique, Consultation, et Démarche Qualité

11

**Public : Personnel soignant**

**Durée : 2 jours (14 heures)**

**Pré-requis : Avoir déjà suivi les formations Aromathérapie Niveau 1 et Niveau 2**

## Compétences visées

- Utiliser les huiles essentielles selon les données de la ternaire aromatique (matière, énergie, information).
- Formaliser un temps de consultation sous l'angle de l'aromathérapie en faisant les liens entre les notions de référentiel électrique, les profils hippocratiques, et les profils neurofonctionnels.
- Inscrire l'utilisation des huiles essentielles dans une véritable démarche qualité inspirée des principes de l'aromathérapie scientifique



**Bon à savoir ! En fin de formation, les stagiaires élaboreront leur propre inhalateur à partir de l'identification de leur profil hippocratique**

2 jours

Coût Intra  
1 800,00 €  
+ Frais

Coût Inter  
600,00 €

**Public : Infirmier.e.s à domicile (IDEL ou IDE exerçant en centres de soins), Coordinatrices de centre de soin ou de SSIAD, Assistant.e.s administratifs / -ves chargé.e.s de facturation.**

**Durée : 2 jours (14 heures)**

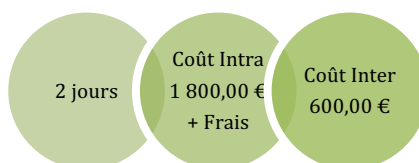
**Pré-Requis : Aucun**

### Compétences visées

- Connaître le contenu de la NGAP (dispositions générales, actes du Titre XIV)
- Savoir repérer un acte remboursable, ou au contraire pouvoir dire qu'il ne se trouve pas dans la NGAP et n'est donc pas facturable à la caisse
- Comprendre les différences entre le contenu de la NGAP et celui du Décret N°2004-802 du 29 juillet 2004 (ex-Décret d'Actes / Décret de Compétences)
- Savoir facturer des soins courants listés au chapitre 1 de la NGAP
- Savoir facturer les soins aux patients diabétiques insulinotraités
- Savoir facturer les soins relatifs aux perfusions.
- Savoir élaborer et facturer un Bilan de Soins Infirmiers (BSI) dans les situations de prise en charge de patients dépendants
- Connaître et mettre en œuvre les principes de facturation relevant des dispositions générales de la NGAP : majorations, frais annexes, déplacements.
- Connaître et mettre en œuvre les règles de cumul des actes décrites à l'article 11B des dispositions générales de la NGAP et leurs différentes dérogations.
- Savoir argumenter une facturation dans le cas où il existerait un risque d'interprétation par les caisses.



**Bon à savoir ! Formation animée par un expert de la NGAP, co-auteur de l'ouvrage de référence**



**Public :** Infirmier.e.s à domicile (IDEL ou IDE exerçant en centres de soins), Coordinatrices de centre de soin ou de SSIAD, Assistant.e.s administratifs / -ves chargé.e.s de facturation.

**Durée :** 1 jour (7 heures)

**Pré-Requis :** Justifier d'un Niveau 1

### Compétences visées

Perfectionnement des connaissances acquises au niveau 1, dont...

- Dispositions générales (dont règles de cumul des actes)
- Soins courants (injections, pansements simples et complexes, ...)
- Soins aux patients diabétiques insulino-traités
- Soins relatifs aux perfusions
- Soins relatifs aux traitements
- Séances hebdomadaires de surveillance clinique et de prévention (dont dispositif « Prado »)
- Bilan de Soins Infirmiers (BSI)
- Actes relatifs à la vaccination
- Actes relatifs aux téléconsultations



**Bon à savoir ! Venez avec vos ordonnances, et tous les cas qui vous posent problème**

1 jour

Coût Intra  
900,00 €  
+ Frais

Coût Inter  
300,00 €

**Public : Infirmier.e.s à domicile (IDEL ou IDE exerçant en centres de soins), Coordinatrices de centre de soin ou de SSIAD.**

**Durée : 2 jours (14 heures)**

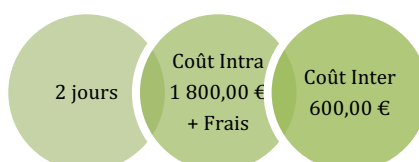
**Pré-requis : Les stagiaires sont invité.e.ss à se munir de l'ouvrage "Diagnostics infirmiers, interventions et résultats : Classifications infirmières et plans de soins" de Annie Pascal et Éliane Frécon Valentin (non obligatoire).**

## Compétences visées

- Savoir mener un examen clinique dans la dimension biomédicale et en déduire les diagnostics infirmiers et interventions à mettre en œuvre
- Savoir mener un examen clinique dans la dimension relationnelle et en déduire les diagnostics infirmiers et interventions à mettre en œuvre
- Savoir mener un examen clinique dans la dimension éducative et en déduire les diagnostics infirmiers et interventions à mettre en œuvre
- Connaître les principes du raisonnement clinique infirmier qui sous-tend l'élaboration de la démarche de soins infirmiers
- Connaître les auteurs et modèles de référence en lien avec les soins à réaliser (Virginia Henderson, Carl Rogers, D'Ivernois et Gagnayre, ...)
- Savoir mettre en œuvre un BSI au plan administratif (circuit, délais, ...)
- Optimiser l'organisation de sa clientèle en tenant compte de la charge en soins révélée par le BSI et de la facturation qui en découle
- Optimiser l'organisation de sa clientèle en tenant compte de la pertinence des soins qui découle de la mise en œuvre d'un BSI
- Optimiser la coordination et la traçabilité de la prise en charge dans le contexte d'un parcours de vie, de santé, et/ou de soins



**Bon à savoir ! Le BSI propulse les IDEL dans la prise en charge holistique de leurs patients et valorise leurs missions en santé publique**



**Public : Soignants en situation de devoir pratiquer l'ETP (hors champs de l'Arrêté du 31 mai 2013)**

**Durée : 2 jours (14 heures)**

**Pré-requis : Aucun**

## Compétences visées

- Se projeter dans une posture d'éducateur,
- Repérer les ressources humaines et matérielles mobilisables dans son environnement professionnel afin de mettre en œuvre une pratique éducative,
- Écouter, accompagner le patient dans son parcours éducatif, et repérer en quoi sa pratique peut évoluer du « conseil minimal » à une véritable démarche éducative structurée et méthodologiquement conforme.

*Nota Bene : Cette formation valide le premier module de la formation « Attestation de Formation aux 40 Heures en ETP ». Elle ne suffit pas pour justifier les compétences attendues et listées par l'Arrêté du 31 Mai 2013.*



**Bon à savoir ! A défaut de valider les 40 Heures de formation obligatoires pour participer à des Programmes d'ETP autorisés par les ARS, il est utile d'investir, chacun à son niveau, le champs de l'éducation à la santé et de renforcer le partenariat entre patients et soignants**

2 jours

Coût Intra  
1 800,00 €  
+ Frais

Coût Inter  
600,00 €

**Public :** Tous professionnels concernés par l'Arrêté du 31 mai 2013 relatif aux compétences requises pour pratiquer l'Éducation Thérapeutique du Patient

**Durée :** 6 jours (généralement repartis en 3 modules de 2 jours)

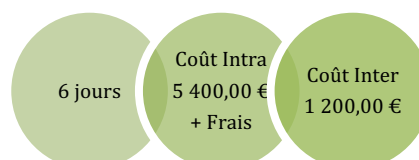
**Pré-requis :** L'attestation de formation n'est délivrée qu'à la condition de justifier de sa présence lors des 6 jours de formation.

### Compétences visées

- Connaître les différents concepts fondateurs de l'éducation : promotion de la santé, prévention, éducation, disease management, ...
- Connaître et mobiliser les théories de l'apprentissage
- Connaître et mobiliser les principes de la démarche éducative décrite par d'Ivernois et Gagnayre
- Savoir identifier et mobiliser les outils et méthodes pédagogiques en lien avec les objectifs éducatifs visés
- Connaître et utiliser les modèles psychosociaux utiles à la compréhension du contexte éducatif : deuil, contrôle, croyances en santé, efficacité perçue, stades du changement, etc...
- Connaître et mobiliser en situation les principes et outils relationnels nécessaires à l'accompagnement éducatif : principes de la communication, relation d'aide, entretien motivationnel
- Comprendre les articulations entre les modèles théoriques et le contexte juridique formalisé par la Loi HPST de Juillet 2009 et les mettre en œuvre dans le cadre de son exercice professionnel
- Repérer les ressources humaines et matérielles mobilisables dans son environnement professionnel afin de mettre en œuvre une pratique éducative
- Capacité à mettre en œuvre ou participer à une ou plusieurs actions éducatives pluridisciplinaires dans le cadre d'un projet d'ETP (qu'il soit ou non autorisé par l'ARS)
- Écouter et accompagner le patient dans son parcours éducatif et associer en tant que de besoin son entourage afin d'atteindre les objectifs éducatifs visés



**Bon à savoir ! Cette formation est obligatoire pour quiconque intervient en ETP dans le cadre d'un Programme d'ETP autorisé par une ARS**





# Adopter les Comportements favorables à la Santé : Application à l' Obésité

**Public : Soignants, éducateurs en santé**

**Durée : 2 jours (14 heures)**

**Pré-Requis : Aucun**

## Compétences visées

- Comprendre le rôle des déterminants de la santé dans l'adoption de comportements favorables ou défavorables à la santé
- Identifier les outils d'intervention de la promotion de la santé (éducation pour la santé, éducation thérapeutique)
- S'approprier la méthodologie de la démarche éducative (selon le modèle de D'Ivernois et Gagnayre)
- Comprendre l'obésité considérée à la fois comme une maladie et comme un facteur de risque de maladie cardio-vasculaire, d'arthrose, de diabète, et/ou de cancer : facteurs favorisant iatrogénie, complications
- S'approprier la technique de l'entretien motivationnel afin d'accompagner les personnes en situation d'obésité



**Bon à savoir ! Profitez des dernières connaissances issues des activités de recherche et de soins du Centre Intégré de l'Obésité (CIO) d'Occitanie**

2 jours

Coût Intra  
1 800,00 €  
+ Frais

Coût Inter  
600,00 €

# Penser la prise en Charge des Plaies : 10 Cas pour la Cica

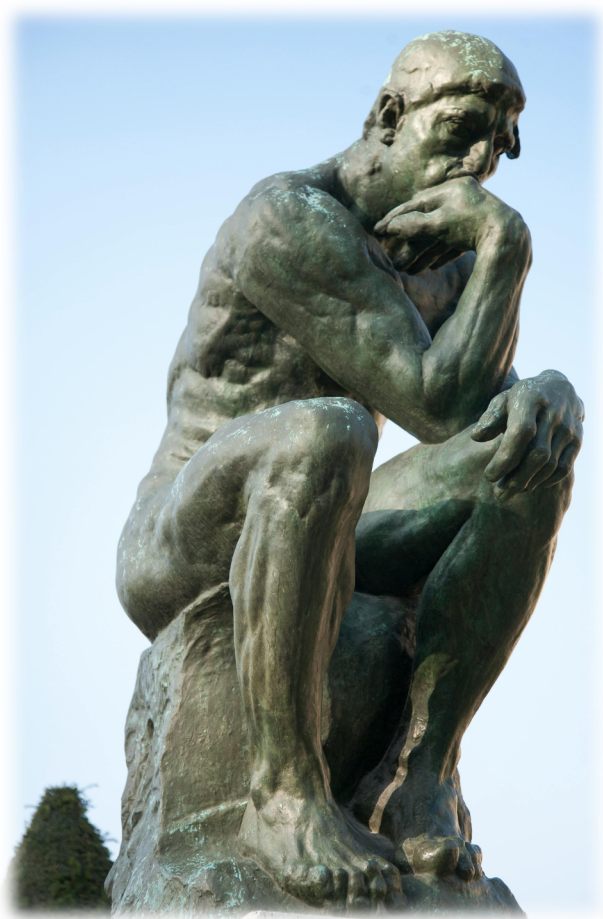
**Public : IDEL ou IDE exerçant en centres de soins**

**Durée : 2 jours (14 heures)**

**Pré-requis : Aucun**

## **Compétences visées**

- Réaliser une évaluation globale de la plaie et de son pourtour (aspects étiologiques et cliniques, ...)
- Identifier les éléments du contexte (état nutritionnel, douleur, capacités éventuelles d'observance de la compression veineuse, ...)
- Élaborer un protocole de prise en charge d'un épisode de cicatrisation conforme aux référentiels en vigueur (dont ceux de la HAS)
- Assurer la suivi et l'évaluation de ce protocole de prise en charge de plaie
- Assurer la coordination de cette prise en charge et participer en tant que de besoin à une téléconsultation avec un médecin ou un expert



**Bon à savoir ! Formation animée par le co-  
créateur de Dom-Cica 31, co-concepteur de  
l'application de suivi de plaies GECICA**

2 jours

Coût Intra  
1 800,00 €  
+ Frais

Coût Inter  
600,00 €

**Public : Toute personne amenée à prendre soin d'un patient atteint d'une démence de type Alzheimer.**

**Durée : 2 jours**

**Pré-Requis : Aucun**

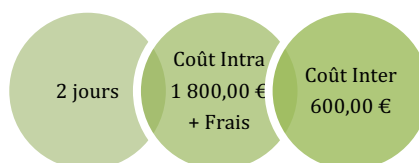
### Compétences visées

- Comprendre les mécanismes physiopathologiques en jeu lors d'une démence neuro-dégénérative, et plus particulièrement dans le cas de la maladie d'Alzheimer
- Connaître le processus diagnostique des démences (biologie, imagerie, psychométrie, évaluation clinique)
- Connaître les diagnostics différentiels de la Maladie d'Alzheimer : Parkinson, AVC, démence vasculaire, Maladie de Lewy, démence fronto-temporale, dépression
- Comprendre les conséquences de la maladie d'Alzheimer ou d'une démence dans la vie quotidienne d'une personne qui en est atteinte et ses répercussions sur l'entourage, les aidants familiaux/naturels
- Connaître les stratégies médicamenteuses spécifiques (centrées sur la pathologie elle-même) et non spécifiques (centrées sur les symptômes annexes) des démences
- Connaître les stratégies non médicamenteuses mobilisables et les mettre en œuvre au quotidien en tenant compte des ressources disponibles
- Comprendre la différence entre démence et confusion et prendre en charge efficacement les troubles psycho-comportementaux accompagnant les démences
- Assurer au quotidien une prise en charge adaptée des personnes en situation de pré-démence (stade MCI) comme celles en situation de démence avérée
- Savoir accompagner en tant que de besoin l'entourage et les aidants naturels
- Savoir travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire coordonnée afin d'accompagner en tant que de besoin les patients, leur entourage et les aidants naturels



**Bon à savoir ! Possibilité d'agrémenter cette formation d'un atelier « Simulation du Vieillessement »**

*(prévoir ½ journée supplémentaire : nous contacter...)*



# Parcours de Soins et Suivi Post-Hospitalisation des Patients BPCO ou Insuffisants cardiaques

20

**Public : IDEL ou IDE exerçant en centres de soins**

**Durée : 2 jours (14 heures)**

**Pré-requis : Aucun**

## Compétences visées

- Comprendre les éléments clés du suivi médical et paramédical de chacune des deux pathologies,
- Assurer la formalisation et la traçabilité du suivi aux plans cliniques et éducatifs
- Savoir dépister toute exacerbation de la BPCO ou décompensation de l'IC,
- Adopter lors de toute exacerbation / décompensation la conduite à tenir préalablement protocolisée,
- Éduquer le patient comme son entourage aux règles d'hygiène de vie favorisant une stabilité clinique et une meilleure qualité de vie,
- Participer à l'aide au sevrage tabagique considéré comme facteur de risque majeur d'exacerbation de la BPCO et de décompensation de l'IC,
- Mettre en œuvre les stratégies de communication et de motivation propres à améliorer l'observance médicamenteuse et le suivi des règles hygiéno-diététiques recommandées.



**Bon à savoir ! Cette formation autorise la facturation de l'AMI / AMX 5,8**

*Possibilité de la réaliser en 1 jour : nous contacter...*

2 jours

Coût Intra  
1 800,00 €  
+ Frais

Coût Inter  
600,00 €

# Repérage de la Maltraitance et des Violences faites aux Femmes (avec l' ANFIIDE)

**Public : Soignants (et en particulier, IDE et AS)**

**Durée : 2 jours (14 heures)**

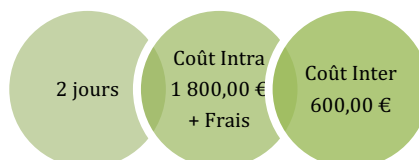
**Pré-requis : Exercer l'une des professions citées à l'Article 51 de la Loi N°2014-873 du 04 Août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes**

## **Compétences visées**

- Définir les différentes formes de violences
- Interroger ses propres représentations de la violence
- Comprendre le cycle de la violence, les stratégies de l'agresseur et en identifier les conséquences pour la victime
- Identifier les actions possibles pour l'infirmier(e) en fonction du cycle
- Apprendre à se positionner en tant que professionnel de santé, connaître les obligations légales et les limites de l'exercice professionnel (en référence aux lois, code déontologie et décret de compétences)
- Identifier les différents moyens possibles d'accompagnement de la victime vers les services médico, sociaux, juridiques, associatifs et savoir l'orienter
- Apprendre à repérer une situation de maltraitance et/ou de violence par un questionnement systématique
- Savoir évaluer les risques au cours de l'entretien infirmier



**Bon à savoir ! Cette Formation revêt un caractère obligatoire pour tous les soignants (entre autres !)**



**Public : Soignants (et en particulier, IDE et AS)**

**Durée : 4 jours (28 heures, à séquencer)**

**Pré-requis : Être en situation de pouvoir accueillir des étudiants en soins infirmiers selon les modalités prévues par les textes réglementaires en vigueur (en particulier l'Instruction N°DGOS/RH1/20216/330 du 04 Novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux, et sous réserve de publication des nouveaux référentiels-métier).**

### Compétences visées

- Maîtriser les concepts et les enjeux du référentiel de formation.
- Mobiliser les fondamentaux de la pédagogie par les compétences.
- Utiliser les méthodes appliquées à l'apprentissage et au tutorat.
- Développer les pratiques en évaluation des compétences.
- Identifier le projet de l'étudiant et sa progression d'apprentissage.
- Accompagner la réalisation d'un projet en lien avec les objectifs définis.
- Faire pratiquer une démarche réflexive dans un contexte de pluridisciplinarité.
- Utiliser les outils du tuteur de stage en connaissant le rôle de chaque intervenant.
- Se positionner en tant que tuteur : acquérir une posture de tuteur et créer une dynamique de groupe.



**Bon à savoir ! Si elle s'adresse à tous milieux de soins, cette formation valide plus particulièrement le statut de lieu de stage pour les cabinets de soins infirmiers à domicile**

4 jours

Coût Intra  
3 600,00 €  
+ Frais

Coût Inter  
1 200,00 €

# PÉDAGOGIE & DÉONTOLOGIE

La pédagogie pour adulte mise en oeuvre lors des formations s'appuie sur les modèles des sciences de l'éducation. Elle s'élabore sous sa forme universitaire il y a près d'un siècle avec la publication des travaux de Pavlov qui amèneront à décrire l'approche béhavioriste, l'un des premiers modèles référencés par la science à rompre avec la tradition scolastique héritée du moyen-âge. Plus tard, des pionniers comme Piaget, Freinet, Montessori, Bachelard, Rogers, Vygotski, Bandura ou Morin – comment les citer tous ? – apporteront chacun leur pierre à l'édifice.

Nous profitons aujourd'hui de leurs apports que nous intégrons dans une pratique éducative référencée prenant appui sur des modèles connus et maîtrisés : c'est l'**andragogie**. De sorte que l'on peut dire aujourd'hui qu'on ne s'improvise pas formateur ! Au contraire, ce métier évolue vers plus de professionnalisation, et il s'agit désormais d'être capable de démontrer sa capacité à mobiliser en situation pédagogique les bons modèles, au bon moment, face aux bonnes personnes.

C'est d'ailleurs l'une des différences qui existent entre le formateur et l'enseignant. Ce dernier est garant d'un savoir qu'il transmet de manière plutôt directive, sans trop d'interaction, voire à distance par polycopis interposés. Les lecteurs qui ont expérimenté les amphithéâtres de l'université savent de quoi il est question !

Le formateur, comme son nom l'indique, est d'abord un spécialiste de la forme. Peu importe le contenu (*un minimum de maîtrise tout de même...!*), il gère la façon d'apprendre. En ce sens, il se préoccupe de la méthode et de la manière dont elle est mise en oeuvre auprès d'un public connu (*a minima*) et éduqué dans la proximité à partir d'interactions relationnelles voulues et recherchées car porteuses en elles-mêmes d'apprentissages au plan collectif.

## Edgar Morin et la complexité

L'un des enseignements de ce philosophe exceptionnel consiste à dépasser l'approche dialogique traditionnelle pour nous indiquer qu'aucun modèle n'est bon ou mauvais en soi, mais que chaque modèle est **conforme** dans un contexte ou une situation donnée. C'est ainsi que le formateur devra mettre en oeuvre telle ou telle stratégie pédagogique en fonction de la situation apprenante du moment, ce qui suppose inévitablement de connaître les modèles afin de savoir les utiliser de manière réfléchie et rationnelle.



## Les modèles d'apprentissage

De manière extrêmement schématique, la conformité attendue en situation de formation pour adultes va faire osciller le formateur entre deux grandes approches. La première est le **béhaviorisme**. Elle consiste à apprendre aux stagiaires à réagir en situation, c'est à dire à adopter des comportements standards, attendus, voire protocolisés, dans les situations qui l'exigent (*les urgences, par exemple, ou une situation de malaise d'un patient*). Ce modèle ne s'embarrasse pas de questionnements mais répond à des exigences de type sécuritaires.

- Les modèles convoqués sont le modèle de santé Bio-Médical Curatif (BMC), l'évaluation-contrôle et la posture d'agent (Ardoino, 2000 ; Gatto, 2007). L'approche est déductive.

La seconde est plus adaptée aux situations éducatives et relationnelles. C'est le **constructivisme** qui implique que le sujet participe à l'élaboration par lui-même de ses savoirs en s'appuyant sur ses savoirs préexistants. Cette forme d'enseignement s'appuie sur le conflit cognitif (*delta entre ce que l'on croit être vrai et la réalité des faits et des connaissances*) et peut être déclinée en socio-constructivisme (*l'élaboration est collective*), voire idéalement en néo-socio-constructivisme (*pour faire simple, l'enseignement tient compte du vécu et des ressentis des stagiaires en situation d'apprentissage*).

- Les modèles convoqués sont le modèle de santé Global Non Positiviste (GNP), l'évaluation-questionnement, et la posture d'acteur, voire d'auteur. L'approche est inductive.

Au final, la **complexité** décrite par Morin amène les formateurs à mobiliser de manière rationnelle les deux approches pour répondre à la conformité attendue imposée en temps réel par la situation pédagogique.

### Le statut de l'erreur

Un proverbe kurde nous dit « *C'est en tombant que le cavalier apprend à monter* ». Il en va de même en formation. **L'erreur n'est pas une faute**. Au contraire, elle est actée, analysée, travaillée, de sorte que l'on puisse s'en servir pour améliorer ses apprentissages. Ne dit-on pas que l'on apprend de ses erreurs ? En regard, nous savons que nous ne savons pas (Socrate), ce qui amène les stagiaires en situation d'interactivité à tenter, à tester, à proposer, sans aucun jugement de la part du formateur. Il n'y a pas de « questions bêtes », et le formateur n'a pas la « science infuse ». C'est rassurant !...

### L'évaluation

En conséquence, l'évaluation attendue en formation n'est pas de type « contrôle », mais se veut génératrice de **questionnements**. Bien sûr, le contexte socio-économique est « complexe » et il impose sa part de

vérification. C'est ainsi que, traditionnellement, un questionnaire de connaissances de type « vrai / faux » est proposé aux stagiaires en amont (*pré-test*) et en aval (*post-test*) de la formation, voire à distance. Bien entendu, il est facile d'utiliser ces outils pour récolter des données et vérifier la progression pédagogique du groupe et des stagiaires. Ces données sont même aujourd'hui partie intégrante des preuves de qualité que doivent fournir les organismes de formations qui veulent être financés. Pour autant, le temps de correction du questionnaire post-test est avant tout un temps pédagogique qui doit permettre de clarifier les derniers écueils, de consolider les savoirs, et d'inscrire les stagiaires dans une évaluation globale de leurs acquisitions.

Rappelons-nous pour clore ce chapitre que la connaissance n'est pas la compétence. Au final, un bon score obtenu aux tests nous laisse espérer une amélioration des pratiques professionnelles sur le terrain, mais ne les garantit pas...

### Progression pédagogique : les étapes conatives

S'appuyant sur tous les éléments précédemment cités, le déroulé pédagogique tient également compte des étapes conatives vécues par les stagiaires :

- étape 1 = émotionnelle (*gestion de l'inconnu, justifie entre autres la présentation du formateur et des stagiaires lors du tour de table*),
- étape 2 = fonctionnelle (*recherche de solutions « clé en main », de « recettes de cuisine », de protocoles pré-établis*),
- étape 3 = technique (*recherche d'efficacité par la mobilisation de ressources internes et externes, moment-clé du socio-constructivisme*),
- étape 4 = contextuelle (*développement de la capacité d'adaptation aux variations du contexte, passage de la posture d'agent à celle d'acteur*),
- étape 5 = expertise (*créativité, autonomie, passage de la posture d'acteur à la posture d'auteur*).



L'objectif du respect de ce déroulé est d'amener les stagiaires vers plus d'**autonomie** dans l'évaluation et l'amélioration de leurs savoirs.

### Aspects déontologiques

La **bienveillance** et le **non-jugement** sont des valeurs fortes de la formation. Bien entendu, tout ce qui est dit et partagé dans le groupe est strictement confidentiel et ne sort pas de la salle. Certaines formations sur des thèmes sensibles (*soins palliatifs, par exemple*) peuvent être le cadre de confidences parfois très intimes de la part de certains stagiaires. Ce **devoir de réserve** s'impose au formateur qui est capable d'accueillir ces témoignages et de les intégrer à son enseignement de sorte

que la parole devienne matière. Il s'impose également aux stagiaires au regard du **devoir de loyauté** envers leur employeur.

De la part des stagiaires, il est attendu le **respect** vis-à-vis des autres stagiaires (*certaines sont des collègues de travail...*) comme vis-à-vis du formateur, lequel n'est pas responsable des éventuels dysfonctionnements vécus par les stagiaires en situation de travail. C'est ainsi que l'évaluation finale devra strictement porter sur le processus pédagogique. Il s'agit d'évaluer la formation et le formateur, non l'établissement ou son encadrement.



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'inscription à nos formations vaut adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur.

## 1. Inscription

Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit.

## 2. Convention de formation

Une convention de formation établie en deux exemplaires est adressée au client / stagiaire. Un exemplaire doit impérativement être retourné et signé à la SASU PHILIPPE BORDIEU FORMATION avant le début du stage.

## 3. Convocation

Une convocation est adressée, éventuellement par courriel, au plus tard sept jours avant le début du stage. Cette convocation précise *a minima* la date, le lieu ainsi que les horaires de la formation.

## 4. Annulation

Toute demande d'annulation d'une inscription doit nous être notifiée par écrit ou courriel au moins 15 jours calendaires avant le début de la formation. Pour toute annulation d'inscription effectuée moins de 15 jours avant le début de la formation ou en cas d'absence du participant, la SASU PHILIPPE BORDIEU FORMATION facturera au client / stagiaire 50% du prix de la formation à titre d'indemnité forfaitaire et ce, quel que soit le motif du désistement. Toute formation commencée est due en totalité. La facturation d'indemnités d'annulation ne peut donner lieu à une convention de formation et fait l'objet d'une facturation simple. La SASU PHILIPPE BORDIEU FORMATION se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, au plus tard 10 jours calendaires avant le début de celle-ci, si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant.

## 5. Tarifs et facturation

La SASU PHILIPPE BORDIEU FORMATION n'est pas assujettie à TVA.

Les prix indiqués s'entendent « nets » (TTC). Le règlement s'effectue par chèque ou virement. Les paiements doivent être reçus au plus tard 30 jours à compter de la date de facturation. Cette date limite figure sur la facture. Le non respect de ce délai entraînera l'application des pénalités légales en vigueur. En cas de règlement par un OPCA, il appartient au responsable de l'inscription de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation en lui communiquant les éléments indispensables pour assurer le paiement. En cas de prise en charge partielle du coût de la formation, le reliquat est facturé à l'établissement. En cas de refus de prise en charge du coût de la formation par l'organisme collecteur, l'établissement est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation.

## 6. Attestation de formation

À l'issue de chaque formation, une attestation de formation valant attestation de présence est remise au stagiaire, et s'il est salarié, à son employeur. Le cas échéant, une attestation spécifique sera délivrée pour valoir ce que de droit (*par exemple, attestation de formation aux 40 heures en ETP, ou attestation DPC*).

## 7. Echanges de correspondances

Les courriels ne font foi que s'ils sont envoyés avec un accusé de réception. Par défaut, en l'absence de confirmation par un e-mail en retour de Philippe BORDIEU, il faut considérer que l'information n'a pas été reçue.

## 8. Domiciliation bancaire de l'Organisme de Formation

BPOC Jean Chaubet

BIC :

CCBPFRPPTLS

IBAN :

FR76 1780 7000 7615 4219 3377 587

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Préambule

Le présent règlement intérieur entend rappeler les règles de droit qui encadrent les activités de formation prévues, entre autres, par le Code du Travail. Il est mis à disposition de tout stagiaire en amont de la formation, et reste accessible à tout moment sur le site philippe-bordieu-formation.fr .

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires : chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par Philippe Bordieu, ou de tout.e autre formateur/trice, pour le compte de la SAS PHILIPPE BORDIEU FORMATION, et il/elle atteste sur la fiche d'émargement qu'il/elle en a été informée.

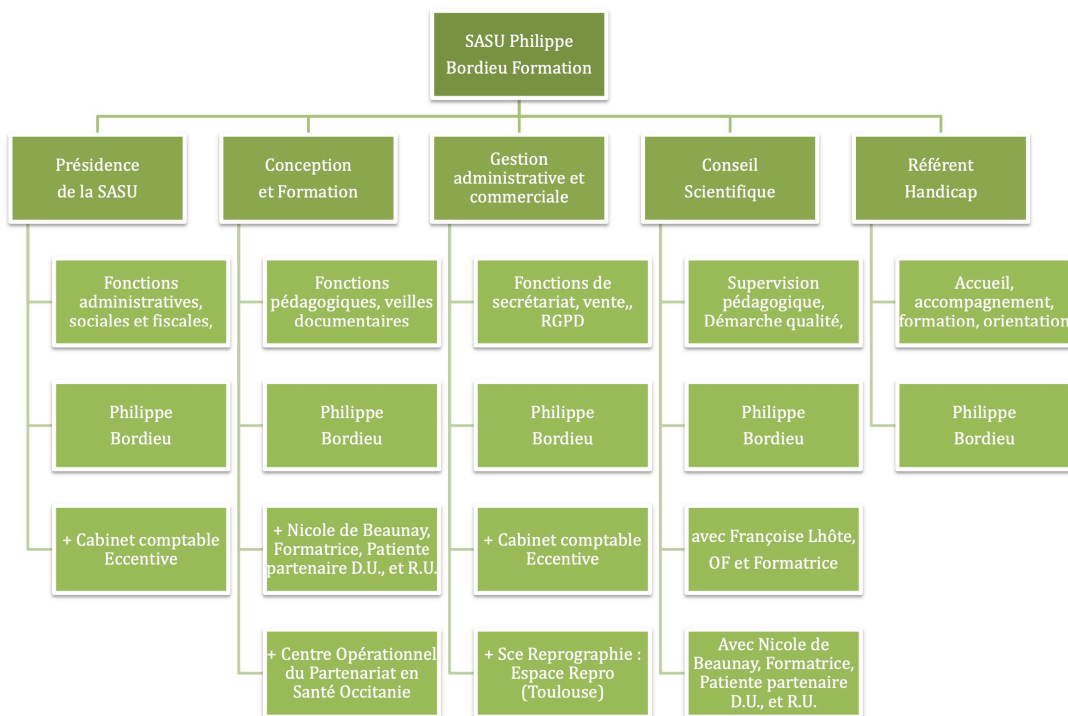
## Article 1 – L'Organisme de Formation

La SASU PHILIPPE BORDIEU FORMATION est régulièrement enregistrée comme organisme de formation (OF) sous le numéro 76.31.08801.31 (*cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*), et à l'URSSAF sous le numéro de SIRET 831.196.035.00024, code APE 8559A (*formation continue d'adultes*), le siège social de l'activité étant situé 14, Rue de la République 31190 Auterive.

Les données personnelles recueillies pour les besoins de la formation font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative, logistique et pédagogique des inscriptions et du suivi des stagiaires déclaré à la CNIL sous le N°2041117 et enregistré le 03 Mars 2017. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 Janvier 1978 modifiée, les stagiaires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Ils peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

Le traitement des données par le progiciel de la société répond par ailleurs aux exigences du RGPD.

## Organigramme fonctionnel de la société



## Article 2 : Types d'Actions de Formation concernés

Actions de formation prévues par l'article L. 6313-1 du Code du Travail.

## Article 3 – Processus pédagogique

L'action de formation professionnelle doit être réalisée conformément à un programme écrit préétabli, qui définit :

- des objectifs déterminés,
- une progression pédagogique,
- des moyens pédagogiques et techniques,
- un encadrement,
- un dispositif de suivi des réalisations,
- des moyens d'évaluation des résultats.

### Les objectifs

- un public cible, notamment défini par les prérequis nécessaires au suivi de l'action,
- des compétences nouvelles à acquérir.
- les objectifs peuvent se concrétiser par un titre ou un diplôme, ou s'exprimer simplement en terme de savoirs ou de savoir-faire (« être capable de ») ; ils doivent être précis.

### La progression pédagogique

Il s'agit du découpage séquentiel de l'action et la succession des thèmes abordés en vue d'atteindre les objectifs préalablement déterminés. Cette progression peut concerner l'acquisition de connaissances théoriques, de gestes et de techniques professionnels,...

### Les moyens pédagogiques et techniques

Il s'agit des moyens mis en œuvre pour réaliser la formation : locaux (salles, ateliers), manuels, supports informatiques, équipement audiovisuel, machines pour la formation pratique et matière d'œuvre...

### L'encadrement

Il est exercé par les formateurs et toute autre personne intervenant dans la réalisation de l'action. Les moyens d'encadrement s'apprécient par les compétences techniques,

professionnelles, et pédagogiques des intervenants, validées par des diplômes ou issues d'une expérience professionnelle.

L'organisme de formation doit pouvoir justifier des titres et qualités des formateurs et des personnels d'encadrement.

### Le suivi de l'exécution du programme

Un dispositif doit permettre de suivre l'exécution physique de l'action de formation et de justifier de sa réalité. Il se traduit généralement par des feuilles de présence émargées par demi-journée par les stagiaires et le(les) formateur(s), les plannings d'intervention, les évaluations intermédiaires effectuées...

### L'appréciation des résultats

Le mode d'appréciation des résultats doit permettre d'observer si le bénéficiaire a atteint ou non l'objectif de l'action. Il peut s'agir de la validation par un diplôme, de tests réguliers des connaissances ou de l'évaluation de l'action de formation par les stagiaires, au regard des objectifs visés.

A l'issue de la formation, l'organisme de formation doit délivrer au stagiaire une attestation mentionnant *a minima* les objectifs, la nature et la durée de l'action.

## Article 4 – Convention de Formation

Une convention de formation professionnelle est conclue entre l'organisme de formation et l'acheteur de formation. La convention précise l'intitulé, la nature, la durée précise, les effectifs, les modalités de déroulement et de sanction de la formation ainsi que leur prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.

La convention de formation professionnelle a deux fonctions :

- lier l'organisme de formation et l'employeur qui veut former ses salariés. Y sont donc précisées les conditions de réalisation de la prestation, ainsi que les modalités financières et de règlement des litiges.
- justifier les dépenses de l'entreprise au titre de son obligation de participation au

développement de la formation professionnelle continue.

La convention comporte au minimum les renseignements suivants :

- le numéro d'enregistrement de l'organisme en tant que prestataire de formation (à l'exception de la première convention signée),
- le nom ou la raison sociale des cocontractants, la nature de l'action,
- l'intitulé de l'action,
- les effectifs concernés,
- la durée de l'action et les dates des sessions, le lieu de l'action,
- les modalités de contrôle des connaissances et de sanction de la formation (diplôme, attestation, ...)
- les modalités de paiement, le coût unitaire, le coût global et l'année ou les années de participation à laquelle (auxquelles) l'action est rattachée,
- les contributions éventuelles des personnes publiques,
- le programme de l'action de formation.

La convention de formation professionnelle est établie en deux exemplaires qui seront datés et signés par l'organisme de formation et par l'employeur. Chacun en conservera un exemplaire.

En l'absence de mention contraire, la signature de la convention vaut acceptation pleine et entière du présent Règlement Intérieur (RI) et des Conditions Générales de Vente (CGV) de la SASU Philippe Bordieu Formation.

Toute signature dans un délai inférieur au délai de rétractation prévu par les textes en vigueur implique la renonciation à ce délai légal de rétractation.

## **Article 5 – Contrat de Formation Professionnelle**

Le contrat de formation professionnelle lie un prestataire de formation et une personne physique qui entreprend une formation à titre individuel et à ses frais. À peine de nullité, le contrat de formation professionnelle doit préciser :

- la nature, la durée, le programme et l'objet des actions de formation qu'il prévoit, ainsi que les effectifs qu'elles concernent,

- le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation et obtenir les qualifications auxquelles elle prépare,
- les conditions dans lesquelles la formation est donnée aux stagiaires, notamment les modalités de formation dans le cas des formations réalisées en tout ou partie à distance,
- les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre ainsi que les modalités de contrôle des connaissances et la nature de la sanction éventuelle de la formation,
- les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation,
- les modalités de paiement ainsi que les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

Ce contrat doit être signé avant l'inscription définitive du stagiaire et avant tout règlement de frais. Il précise les informations préalables, les conditions de rétractation, paiement, et rupture du contrat :

- Avant son inscription définitive et tout règlement de frais, l'organisme de formation doit remettre au stagiaire, outre les documents indiqués plus loin, les tarifs, les modalités de règlement et les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon de stage.
- Après la signature du contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Le paiement d'un premier versement se fait à l'issue de ce délai. Sauf mention contraire prévue par les Conditions Générales de Vente (CGV), il est au maximum égal à 30% du coût total de la formation. Le solde donne lieu à un échelonnement des paiements tout au long de l'action.
- En cas de force majeure dûment reconnue, le stagiaire peut résilier le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

En l'absence de mention contraire, la signature du contrat vaut acceptation pleine et entière du présent Règlement Intérieur (RI) et des Conditions Générales de Vente (CGV) de la SASU Philippe Bordieu Formation.

Toute signature dans un délai inférieur au délai de rétractation prévu par les textes en vigueur implique la renonciation à ce délai légal de rétractation.

### **Article 6 – Contrat de Sous-Traitance**

Lorsqu'un organisme ne peut assurer tout ou partie d'une formation, il peut conclure un contrat de sous-traitance. Ce contrat porte sur une prestation de formation clairement déterminée, dans ses contenus et sa durée. L'organisme donneur d'ordre garde la responsabilité du contrôle et du suivi de la formation dispensée par le sous-traitant. Les honoraires versés au profit du sous-traitant doivent correspondre à des prestations de formation clairement déterminées. Cela suppose que le contrat de sous-traitance soit suffisamment précis sur l'action et comprenne les mentions obligatoires prévues pour les contrats, bons de commande ou factures :

- intitulé et nature de l'action de formation (et plus généralement, missions exercées),
- durée,
- effectifs,
- contenu, modalités de déroulement (moyens mobilisés et conditions de réalisation et de suivi),
- modalités de sanction de la formation,
- prix, contributions financières éventuelles de personnes publiques et modalités de règlement de la prestation.

Le paiement s'effectue par facture, établie par le sous-traitant au nom de l'organisme donneur d'ordre, et après réalisation de la prestation. Chaque partie doit conserver un exemplaire du contrat et de la facture.

### **Article 7 – Documents obligatoires pour les Employeurs**

Conformément aux dispositions du Code du Travail, l'organisme de formation doit remettre au cocontractant (employeur ou OPCO) :

- un exemplaire de la convention de formation professionnelle,
- le programme détaillé de l'action de formation,
- la ou les factures prévues à la convention,
- une copie de(s) feuille(s) d'émargement signée(s) par les stagiaires et le(s) formateurs,
- les plannings d'intervention.

L'organisme de formation doit conserver un exemplaire de chacun de ces documents, dont l'original de(s) feuille(s) d'émargement, ce qui lui permettra de compléter son bilan pédagogique et financier de l'année, et de justifier de son activité en cas de contrôle.

La liste d'émargement comporte la date, les horaires et le thème de la séquence de formation, le nom du formateur, la liste nominative des stagiaires avec le cas échéant, la raison sociale de leur employeur. Les participants et le(s) formateur(s) y apposent leur signature à chaque séquence de formation (au minimum chaque 1/2 journée).

### **Article 8 – Documents obligatoires pour les Stagiaires**

Conformément aux dispositions du Code du Travail, l'organisme de formation est tenu de remettre au stagiaire un certain nombre de documents.

#### **Avant son inscription définitive et avant tout règlement de frais les documents suivants :**

- le programme de l'action de formation,
- les objectifs,
- la liste des formateurs avec mention de leurs titres ou qualités,
- les horaires,
- les modalités d'évaluation de la formation,
- les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires par l'acheteur de la formation (le cas échéant),
- le règlement intérieur applicable aux stagiaires.

Dans le cas des contrats de formation professionnelle, le stagiaire doit en outre recevoir :

- les tarifs de l'action de formation et les modalités de règlement,
- les conditions financières en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

#### **A l'issue de l'action de formation :**

- Une attestation de fin de stage mentionnant *a minima* les objectifs, la nature et la durée de l'action doit être remise à chaque stagiaire.

#### **Article 9 – Informations demandées aux Stagiaires**

Les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, par un organisme de formation au candidat à un stage ou à un stagiaire ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier son aptitude à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie. Ces informations doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'action de formation. Le candidat à un stage ou le stagiaire est tenu d'y répondre de bonne foi.

#### **Article 10 – Déontologie mutuelle de travail lors de la session de formation**

L'obligation de confidentialité et de discrétion s'impose à chaque partie, stagiaires et formateur. Les participants à la formation se doivent de maintenir un climat de confiance bienveillant par une sécurisation des échanges :

- confidentialité des propos,
- respect mutuel,
- principe de non jugement,
- liberté de dire ou de ne pas dire.

L'Organisme de formation se conforme aux principes éthiques liés aux droits des personnes et à la vie privée de chaque contributeur, ces principes doivent être respectés par les stagiaires de la formation :

- le droit de ne pas être exposé à des risques qui pourraient lui nuire,
- le droit d'être informé de la nature, du but, de la durée et des méthodes utilisées,
- le droit à l'anonymat et à la confidentialité. La confidentialité individuelle est préservée lors de la réalisation de bilans et des dispositions

sont prises pour protéger la confidentialité des informations recueillies et, en tant que de besoin, par une déclaration à la CNIL.

Au regard de la demande exprimée notre offre repose sur quelques partis pris :

- le respect de la singularité de la demande, de contexte et des objectifs du donneur d'ordre,
- une démarche pragmatique intégrant les priorités portées par la commande,
- une manière d'intervenir qui favorise l'expression de tous les acteurs impliqués.

La mission de formation est abordée sur une démarche partagée et chaque étape est validée, ajustée, et discutée.

#### **Article 11 – Règles d'Hygiène et de Sécurité**

Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline. Conformément aux règles de droit en vigueur :

- toute consommation d'alcool ou de toute autre substance addictive est interdite pendant la formation,
- des pauses sont prévues régulièrement pour permettre aux stagiaires de satisfaire leurs besoins, y compris celui de fumer,
- autant que possible, mais dans la limite des conditions d'organisation du stage, il sera tenu compte d'éventuels besoins exprimés par les stagiaires,
- sous réserve des dispositions relatives aux horaires du stage et aux conditions d'absence, les stagiaires peuvent à tout moment quitter temporairement la salle de formation pour tout motif personnel ou professionnel sans avoir à demander l'autorisation au formateur, et sous réserve de déranger le moins possible le déroulement pédagogique,
- il est demandé aux stagiaires dès le début de la formation de couper leur téléphone portable (mise en mode « avion », *a minima* en mode vibreur)

afin de ne pas perturber le déroulement pédagogique.

### **Article 12 – Égalité réelle entre les femmes et les hommes**

La SASU PHILIPPE BORDIEU FORMATION justifie de sa conformité aux obligations de l'Article D.6112-1 créé par le Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 – art. (V) pris en application de la Loi du 04 Août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui précise : « *Toute personne concourant à la formation professionnelle tout au long de la vie est formée aux règles relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et contribue, dans l'exercice de son activité, à favoriser cette égalité.* ».

### **Article 13 – Formation et Handicap**

Pour tout renseignement, consulter la page dédiée :

<https://philippe-bordieu-formation.fr/demarche-qualite/formation-handicap>

### **Article 14 – Règles applicables en matière de Discipline**

Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-23 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le formateur, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Conformément aux règles de droit en vigueur :

- toute manifestation de discrimination est interdite,
- toute forme de harcèlement moral et/ou sexuel est interdite.

Les horaires de stage sont fixés par la convention de stage et portés à la connaissance des stagiaires au début de la formation. En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir le formateur et s'en justifier. Les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant

les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles précisées par la direction de l'entreprise cliente ou le formateur.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou de signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, l'attestation de présence, et en fin de stage le bilan de formation ainsi que l'attestation de suivi de stage.

Les règles applicables en matière de discipline et notamment la nature et l'échelle des sanctions sont les suivantes :

- rappel à l'ordre,
- rappel à la loi,
- exclusion temporaire,
- exclusion définitive,
- signalement aux autorités compétentes,
- plainte.

Ces mesures sont cumulables entre elles (*par exemple rappel à la loi + exclusion + signalement ou plainte*). L'organisme décide, au regard des faits, s'il y a lieu de remettre au stagiaire son attestation finale de formation. Dans le cas contraire, un rapport circonstancié est rédigé et mis à disposition des personnes concernées par les faits.

### **Article 15 – Représentation des stagiaires**

Le présent règlement intérieur ne concerne que des prestations de formation inférieures à 500 heures. A ce titre, et conformément aux dispositions légales et réglementaires, il n'envisage pas les conditions de représentativité des stagiaires.

### **Article 16 – Droit à l'image**

En attestant avoir été informé(e), du règlement intérieur, les stagiaires autorisent la SASU PHILIPPE BORDIEU FORMATION à diffuser ou à faire diffuser les photographies ou prises de vues effectuées dans le cadre des formations sur tout support lié à son activité de formation. Les stagiaires autorisent ainsi la diffusion des prises de vues ou photographies sur lesquelles ils apparaissent ou sur lesquelles leurs



travaux réalisés durant la formation apparaissent.

Les stagiaires reconnaissent que la SASU PHILIPPE BORDIEU FORMATION demeure l'unique propriétaire des droits sur ces photos et prises de vues, et ce pour une durée de 30 ans, et qu'elle peut donc les exploiter dans le cadre de son activité de formation.

Les stagiaires acceptent de donner cette autorisation à titre gracieux et s'engagent à ne revendiquer aucune rémunération au titre de l'exploitation de ces enregistrements. Cette autorisation vaut pour toutes les utilisations dans le monde

entier, sans limitation du nombre de diffusion, conformément aux usages de la profession, et dans le respect des droits de la personnalité des stagiaires.

En application du RGPD, ces autorisations sont révocables à tout moment par les stagiaires via le lien intégré dans toute correspondance reçue par courriel.

### **Article 17 – Entrée en application**

(...) il est aussi disponible sur le site philipe-bordieu-formation.fr, et sera présenté à chaque stagiaire en début de la formation.

#### Nota Bene :

**Ce catalogue présente l'offre de la SAS Philippe Bordieu Formation au moment de sa rédaction. Il ne saurait en aucun cas présenter de caractère d'exhaustivité, et les informations et tarifs présentés n'ont pas de valeur contractuelle. Seule la Convention ou le Contrat de Formation feront foi.**

**Les données actualisées en temps réel sont consultables sur le site de la SASU :**

**[philippe-bordieu-formation.fr](http://philippe-bordieu-formation.fr)**

**Concernant les formations en Aromathérapie, veuillez noter que les connaissances abordées s'appuient toutes sur des publications scientifiques, et elles ne se substituent pas à un conseil, à une prescription, ou à un traitement médical.**



## SAS PHILIPPE BORDIEU FORMATION

Société au capital de 1000 euros  
RCS Toulouse : 831 196 035 00024  
Numéro d'Activité : 76310880131  
*(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)*

14, Rue de la République 31190 Auterive  
06 82 69 65 13  
[contact@philippe-bordieu-formation.fr](mailto:contact@philippe-bordieu-formation.fr)  
[philippe-bordieu-formation.fr](http://philippe-bordieu-formation.fr)